

Magazine  
disponible  
en version  
numérique



MARS 2025 N°03



**SOLIDAIRE AVEC LE  
PEUPLE UKRAINIEN**

# Le Dechynois



**Ouverture du LAEP**  
*Page 8*

## SOMMAIRE

### PAGE 2

Retour en images

### PAGE 3

De vous à moi

### PAGES 4

L'habitat indigne.

### PAGE 5

Les dangers du monoxyde de carbone.

### PAGE 6

Agenda 2<sup>ème</sup> semestre 2025

### PAGE 7

Campagne d'été des Restos du Cœur.

Association « Aux ch'tits dons »

### PAGE 8

LAEP - Lieu d'Accueil Parent Enfant

### PAGE 9

Heure d'été

### PAGE 10

En bref

Agenda Mars et Avril

### PAGE 11

Expression politique

### PAGE 12

Inscriptions aux écoles maternelles. Rentrée 2025

Inscription au repas des aînés

Acteurs de leurs vacances, les enfants et les ados ont coconstruit avec l'équipe d'animation, un programme d'activités variées sur 10 jours de fonctionnement intense.

Les parents ont pu suivre le programme des activités, ainsi que des photos, sur la page Facebook du Centre Socioculturel.

# Retour en images

## Les vacances d'hiver en ALSH

110 enfants de 3 à 17 ans ont été accueillis au Centre Socioculturel durant la période des vacances d'hiver, du 10 au 21 février 2025.



Crédit photo : Centre Socioculturel de Dechy

Diverses activités au programme :

- Activités manuelles,
- Jeux sportifs,
- Grands jeux,
- Cinéma,
- Jeux gonflables,
- Veillée karaoké parents-enfants,

Et beaucoup d'autres encore...



Crédit photo : Centre Socioculturel de Dechy



# De vous à moi

Comme chaque année en mars et avril, le Conseil Municipal débattera des orientations budgétaires et votera le budget communal.

C'est dans une période contrainte et compliquée que nous allons élaborer un budget.

Nous avons décidé encore cette année de pas augmenter les taux d'imposition même si l'État augmente les bases.

Dans un contexte d'inflation et de fortes incertitudes, notre priorité reste de soutenir les services de proximité de qualité pour les habitants de tous âges.

Nos projets, le confirment déjà, permettent et permettront encore de répondre aux besoins des familles, d'encourager la jeunesse, de soutenir, d'accompagner les plus fragiles et de continuer à transformer notre ville avec celles et ceux qui la pratiquent au quotidien.

Avec la hausse du coût de l'énergie, nous travaillons sur l'amélioration énergétique des bâtiments et des économies de fluide.

Même si l'environnement est une compétence intercommunale dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), nous agissons à favoriser les économies d'énergie dans une proportion raisonnée et acceptable.

Les études thermiques permettent de prioriser nos dépenses et d'établir le plan pluriannuel d'investissement (PPI) : travaux mairie; réhabilitation de la salle des fêtes; travaux de menuiserie, d'isolation et d'électricité au Centre Socio-culturel et à l'école Joliot Curie niveau 1; remplacement fenêtres salle Ladoumègue; remplacement de la chaudière gaz qui alimente l'école, la mairie, la salle des fêtes et la salle Delaune, en chaudière biomasse, etc...

Enfin, la solidarité reste une de nos priorité comme l'éducation de nos enfants. Oui, la municipalité met tous les moyens nécessaires aux écoles maternelles et à l'école élémentaire.

Le budget primitif de la commune intégrera toutes ces données.

Dans le monde tourmenté, la majorité municipale poursuit son action en toute responsabilité pour le développement et la qualité de vie de notre commune.

Votre Maire,  
**Jean-Michel SZATNY**

**Jean-Michel  
SZATNY**  
Maire de Dechy



Mensuel d'informations  
De la Ville de Dechy

**Le Dechynois**

Directeur de la publication :  
Jean-Michel SZATNY  
Conception :  
Service Communication  
Impression :  
IDJ  
Tirage : 2400 exemplaires

Mairie de Dechy  
10 place Jean Jaurès  
CS 10001  
59187 DECHY Cedex  
03 27 95 82 00

# L'habitat indigne, un enjeu et une priorité de santé publique dans la région.



Dans les Hauts-de-France, les personnes vivant en habitat indigne sont confrontées à des conditions de vie difficiles pouvant porter atteinte à leur santé physique, mais aussi sociale et mentale :

- des intoxications au monoxyde de carbone dans la région (*voir article ci-contre*)
- de plus en plus de plaintes mettant en avant des problèmes d'asthme ou d'allergie
- une grande souffrance psychique liée à l'altération du lien social, l'isolement, la dépression, l'anxiété,
- des menaces graves et imminentes : électrocution, chute de personnes

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité de santé publique dans la région. L'enjeu pour l'ARS<sup>1</sup> est de réduire la population vivant dans un habitat insalubre et les facteurs de risques de l'habitat.

## LE RÔLE DE L'ARS

Les plaintes et signalements sont reçus par l'ARS<sup>1</sup>, et :

- soit font l'objet d'une transmission en mairie pour une première évaluation des infractions au Règlement sanitaire départemental et de la gravité des désordres, et application, le cas échéant, des mesures de police du Maire,
- soit laissent apparaître clairement une situation d'habitat insalubre et entraînent une inspection par un technicien sanitaire de l'ARS<sup>1</sup> en charge du secteur.

Pour les signalements relevant de ses compétences, l'ARS<sup>1</sup> ou un opérateur dûment mandaté à cet effet, procède à une enquête sur les lieux et engage, s'il y a lieu, la procédure administrative adaptée.

L'ARS<sup>1</sup> participe aussi aux différentes instances et dispositifs de lutte contre l'habitat indigne existant dans les départements et notamment aux Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).

## Les modalités de dépôt d'un signalement d'habitat insalubre

Logements non décents, habitat indigne, insalubrité ? autant de notions pour désigner les logements en mauvais état.

Pour lutter plus efficacement contre le mal-logement, il faut déjà les identifier.

Vous êtes locataire ou simplement témoin d'une situation d'habitat indigne ?

Pour le Nord, vous pouvez le signaler en renseignant le formulaire via la rubrique **démarche simplifiée** sur le site de l'ARS<sup>1</sup>.

Vous pouvez aussi vous adresser au guichet unique départemental dédié aux signalements habitat dégradé par mail : [shd59@arshdf.fr](mailto:shd59@arshdf.fr) ou par téléphone : **0 806 000 243**.

L'ADIL<sup>2</sup> alerte alors le maire de la commune concernée et les différents partenaires du territoire en capacité d'intervenir pour apporter une solution.

## Qui contacter en cas de problèmes dans son logement ?

Son propriétaire, en cas de location, pour lui demander de faire les travaux nécessaires.

Info logement indigne  
N° national : **0806 706 806**

1 : Agence Régionale de Santé

2 : Agence Départementale d'Information sur le Logement

# Les dangers du monoxyde de carbone

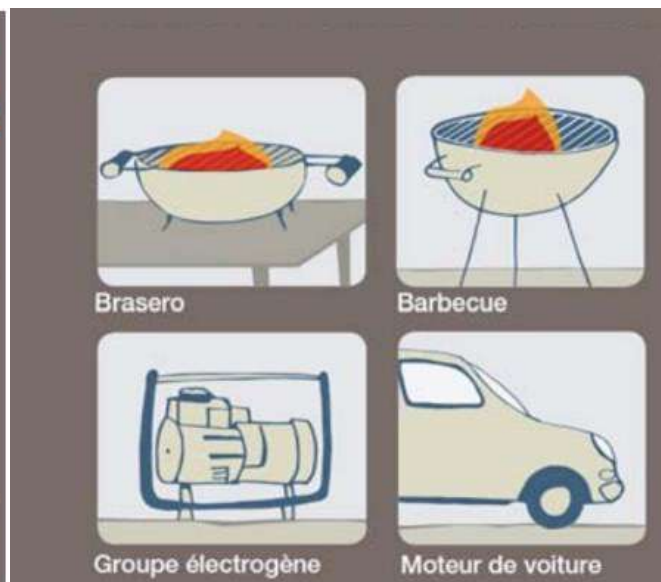
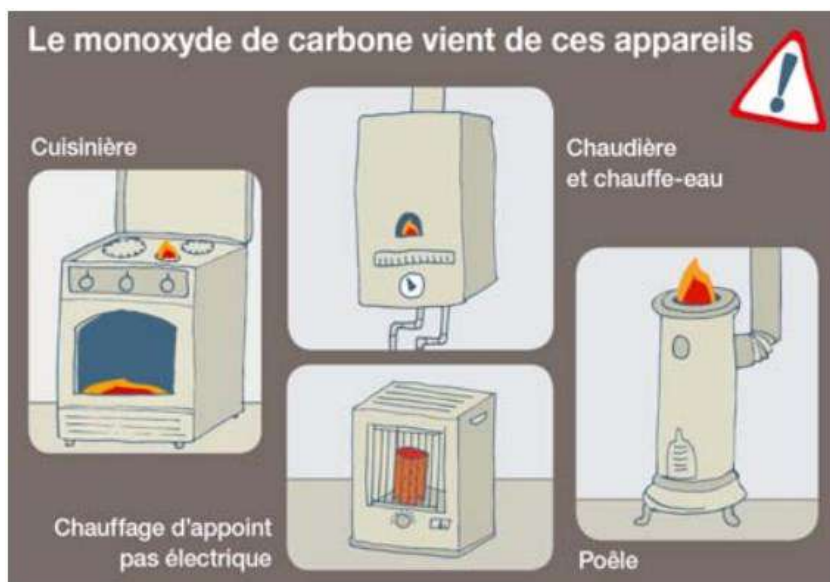
Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz très dangereux car il ne se voit pas et n'a pas d'odeur.



Le monoxyde de carbone peut provoquer :

- des évanouissements
- des décès

## D'où vient-il?



## Comment s'en protéger?

- Faire vérifier les appareils de chauffage par un professionnel,
- Ne pas utiliser les appareils de cuisson pour se chauffer,
- Ne pas utiliser les appareils prévus pour l'extérieur (barbecue, brasero) dans un logement,
- Ne pas utiliser un chauffage d'appoint plus de 2h de suite,
- Ne pas boucher les ouvertures qui permettent la circulation d'air,
- Aérer chaque jour les pièces pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

## Que faire en cas d'urgence?



Contacter les secours :

**18** : Sapeurs-Pompiers

**15** : SAMU

**114** (par SMS) Secours personnes sourdes et malentendantes

# Agenda 2<sup>ème</sup> semestre

2025



## OCTOBRE

**SAMEDI 4 OCTOBRE**  
Repas de l'ABCD70  
Salle Langevin

**DIMANCHE 12 OCTOBRE**  
Repas de Choralyre  
Salle des Fêtes

**DIMANCHE 12 OCTOBRE**  
Loto de l'US DECHY  
Salle Langevin

**SAMEDI 18 OCTOBRE**  
Loto des Médailleurs du Travail  
Salle des fêtes.

**JEUDI 30 OCTOBRE**  
Don du sang  
Salle des fêtes

## NOVEMBRE

**SAMEDI 8 NOVEMBRE**  
Braderie de la Joie et Esperance  
Salle des fêtes

**DIMANCHE 9 NOVEMBRE**  
Loto de la Joie et Esperance  
Salle des fêtes

**MARDI 11 NOVEMBRE**  
Cérémonie commémorative de  
l'Armistice du 11 novembre 1918

**MARDI 11 NOVEMBRE**  
Repas du Musée de la mémoire  
sociale  
Salle des fêtes

**SAMEDI 15 NOVEMBRE**  
Repas Dechy-Sports  
Salle des fêtes

**SAMEDI 15 NOVEMBRE**  
Loto des Sans Peur  
Salle Langevin

**SAMEDI 22 NOVEMBRE**  
Bourse de l'Ent'raid et partage  
Salle des fêtes

**DIMANCHE 23 NOVEMBRE**  
Loto de l'Ent'raid et partage  
Salle des fêtes

## DÉCEMBRE

**SAMEDI 6 DÉCEMBRE**  
Repas de Sainte-Barbe  
Salle d'Œuvres

**VENDREDI 12 DÉCEMBRE**  
Distribution du colis des  
Anciens  
Ancien collège

**DU 19 AU 21 DÉCEMBRE**  
Marché de Noël  
Ferme Jacquart

## JUILLET/AOUT

**LUNDI 14 JUILLET**  
Cérémonie commémorant la fête  
nationale  
Concert et feux d'artifice

## SEPTEMBRE

**DIMANCHE 14 SEPTEMBRE**  
Loto de l'US DECHY  
Salle Langevin

**DU 19 AU 21 SEPTEMBRE**  
29<sup>ème</sup> Fête de la Pomme  
de Terre

**DU 19 AU 23 SEPTEMBRE**  
Fête foraine

**DU 26 SEPTEMBRE  
AU 6 OCTOBRE**  
12<sup>ème</sup> Semaine culturelle  
Salle des Fêtes

*L'Agenda du 2<sup>ème</sup> semestre n'est pas exhaustif. Il est réalisé sur la base des informations communiquées au service communication.  
Suivez les événements sur le site de la ville et l'application PanneauPocket*

# Campagne d'été des Restaurants du Coeur

La prochaine Campagne d'été des Restos du Cœur démarrera le 10 avril 2025

Pour cette campagne, l'inscription ou la réinscription des familles sera réalisée à la salle Langevin (ancien collège) rue des Frères Martel.

**Dates et horaires des inscriptions :**

- les lundis 03 et 10 mars 2025 de 14h à 17h.
- les mercredis 05 et 12 mars 2025 de 9h à 12h

**Documents originaux à fournir :**

- Pièce d'identité
- Livret de famille
- Quittance de loyer
- Avis d'imposition
- Justificatifs de Ressources (bulletins de salaire, attestation CAF, ou CPAM, etc.)



## L'association « Aux Ch'tis dons »

**L'association a été créée en 2019.**

L'ADN de cette association est : La récup' pour tous !

La branche « LES FÉES MAINS, atelier couture » réunit ses bénévoles tous les mardis de 14h à 17h15 à la salle Langevin (ancien collège), où sont proposées diverses créations, principalement réalisées à partir de matières de seconde main (upcyclées), telles que : bavoirs pour bébé, pochons pour stomies, sacs, maroquinerie, broderie, ...

Chacun, chacune, apporte son matériel (*machine à coudre, tissus... matériaux à revaloriser*). L'association dispose de machines à coudre récupérées, dans le cas où le bénévole n'en disposerait pas encore et souhaiterait s'investir dans ses projets avant un achat futur. Les réalisations sont éclectiques selon les besoins et les envies des bénévoles. Un accompagnement est proposé.

Les matières exploitées sont disponibles sur le site associé à l'association aux ch'tis dons : <https://www.facebook.com/groups/443214549800827/>

Par le réemploi de matières, les bénévoles sensibilisent le public à un mode de consommation plus responsable.



L'association « aux ch'tis dons » réalise ses ateliers coutures à la Salle Paul LANGEVIN (ancien collège) les mardis après-midi.

Si vous êtes intéressés pour donner une seconde vie, aux tissus et accessoires (UPCYCLING), vous pouvez venir assister aux ateliers de couture aux dates suivantes :

- Le 22/04/2025
- Le 02/09/2025
- Le 04/11/2025
- de 14h00 à 15h00

# LIEU D'ACCUEIL PARENT-ENFANT (LAEP)



Depuis le 09 janvier 2025, le LAEP vous accueille à la Ferme Jacquart.

L'équipe accueille les familles dans une salle entièrement dédiée aux tout-petits pour un moment de jeux, de partage et d'échanges..

**Accès gratuit sans inscription**  
**Les jeudis (hors vacances scolaires) de 09h à 12h**

## Objectif d'un LAEP

- **Offrir un espace de jeu et de socialisation** : Le LAEP propose un lieu convivial où les enfants de moins de 6 ans peuvent jouer librement et interagir avec d'autres enfants. C'est souvent leur première expérience de socialisation en dehors du cercle familial.
- **Soutenir la relation parent-enfant** : Le LAEP est un lieu d'échange et de partage pour les parents. Ils peuvent y rencontrer d'autres parents, échanger des expériences et trouver un soutien dans leur rôle parental.
- **Prévenir l'isolement des familles** : Le LAEP contribue à rompre l'isolement social des familles, qu'il soit géographique, intergénérationnel ou culturel. Il offre un espace de rencontre et de partage pour les parents.
- **Favoriser le développement de l'enfant** : Le LAEP permet aux enfants de développer leur créativité, leur autonomie et leur rapport aux autres. Il les prépare en douceur à la séparation avec leurs parents, facilitant ainsi leur future entrée à l'école.

## Nature de l'activité dans un LAEP

- **Accueil libre et sans inscription** : Le LAEP est ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. L'accès est libre et sans inscription préalable.
- **Présence d'accueillants** : Le LAEP est animé par des professionnels et/ou des bénévoles formés à l'écoute et à l'accompagnement des familles. Ils sont garants du bon déroulement des activités et du respect des règles de vie du lieu.
- **Adaptabilité** : Chaque LAEP est unique et s'adapte à son environnement, à la population qu'il accueille et aux moyens dont il dispose. Les activités proposées peuvent varier en fonction des projets développés par l'équipe.



LAEP de Dechy, 16 rue Victor HUGO (Ferme Jacquart)  
Pour tout complément d'information  
contacter le Centre Socioculturel - 03 27 95 82 27



## Passage à l'heure d'été, dans la nuit du 29 au 30 mars 2025 à 2h du matin il sera 3h



### Changement d'heure 2025 : tout savoir sur la date officielle du passage à l'heure d'été.

L'heure d'été est la convention de certains États du monde pour avancer les aiguilles des horloges d'une heure. Et ce, afin de mieux exploiter le rayonnement solaire pendant la période estivale. Et donc, **d'économiser de l'électricité** pendant les journées de printemps et d'été les plus longues et les plus lumineuses.

En France, **le passage à l'heure d'été en 2025 se fera dans la nuit du samedi 29 mars au dimanche 30 mars**. Comme d'habitude, vous devrez avancer vos horloges d'une heure. Donc, à 2 heures du matin il sera en fait 3 heures. Ce qui entraînera une nuit un peu plus courte pour tout le monde.

Pour mémoire, au mois de septembre 2018, la Commission européenne avait, proposé de suspendre en 2021 ce changement d'heure semestriel. **84% des Européens avaient d'ailleurs voté pour la suppression de ce dispositif**. La Commission européenne avait toutefois laissé le choix à chaque État membre de conserver l'heure d'hiver ou l'heure d'été.

En France, **59% des sondés avaient alors voté pour le maintien de l'heure d'été**. Chaque État membre devait alors rendre sa décision avant le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Mais, **la pandémie de la Covid-19 a fait passer ce sujet aux oubliettes**. Et la question de la suppression ou non du changement d'heure n'est toujours pas réglée à ce jour.

*« La fin du changement d'heure a ensuite été ajournée en raison notamment de la crise sanitaire de la Covid-19. Ce texte sur la fin du changement d'heure n'est plus à l'ordre du jour »,* relate d'ailleurs le site du *Service Public*.

### Comment gérer au mieux le changement d'heure ?

Le changement d'heure peut provoquer divers effets secondaires. Et notamment **du stress, des difficultés de concentration et dans certains cas des troubles du sommeil ou des épisodes d'insomnie**.

Pour éviter de subir des effets négatifs, **vous pouvez adopter quelques petites habitudes**.

Ajustez progressivement votre horaire. En effet, si possible, il peut être utile de **modifier légèrement votre horaire de sommeil** dans les jours précédant le changement d'heure.

Mais essayez aussi **de profiter de la lumière naturelle**, en vous exposant à la lumière du matin pour aider votre corps à réguler son horloge biologique.

## En bref

### Arrêté municipal N°2024-343-S

**Portant restriction de circulation dans toutes les rues de la commune.**

En raison de travaux d'entretien, de réparation ou d'inspection des réseaux en domaine public, le stationnement et la circulation seront restreints au droit des véhicules des sociétés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours. Les véhicules en stationnement gênant seront enlevés à la diligence des services de police.

### Délibération N°2024-12-90

Droits concernant les jardins ouvriers. Le loyer annuel est fixé pour les Dechynois à 30 euros et pour les extérieurs à 60 euros, la parcelle, à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2025.



**INFO**

**CIRCULATION  
& STATIONNEMENT**

### Arrêté municipal N° 2025-055-S

**Portant interdiction de stationnement et de circulation**

Dans le cadre de la brocante du Parc à Bois, le stationnement et la circulation seront interdits de 07h à 16h dans les rues Pasteur, Sébille et une partie de la rue Robespierre.

# Agenda

## ☞ Mars 2025

***Repas dansant***

***Organisé par l'ABCD 70***

**Samedi 15 mars - Salle Langevin**

***Exposition de peintures***

***Organisée par La Palette Dechynoise***

**Samedi 22 et dimanche 23 mars de 10h00 à 18h00**

**Salle Langevin. Entrée gratuite.**

***Repas des Aînés***

**Dimanche 30 mars - Salle d'Oeuvres**

***(Inscriptions page 12)***

***Concert de printemps***

***Organisé par La Lyre Républicaine avec la participation de l'école de musique municipale.***

**Dimanche 30 mars dès 15h - Salle des Sports Michel Bernard**

**Entrée gratuite - buvette sur place.**

## ☞ Avril 2025

***Braderie de l'association du Parc à Bois***

**Le dimanche 6 avril de 8h00 à 15h00**

**Zone de déballage : rue Pasteur, rue Sébille, rue Robespierre.**

**Inscriptions : Maison des Associations (rue Jules Guesde)**

**Les samedis 15 et 22 mars de 9h30 à 12h00**

**Tarif : 3€ les 2m**

***Tournoi international de foot***

***Organisé par Dechy-Sports et la ville de Dechy***

**Du 19 au 21 avril - Stade municipal Jean Bouin**

***Bourse et Loto***

***Organisés par l'association Ent'Raid et Partage***

**Samedi 19 avril—Bourse (horaires non communiqués)**

**Dimanche 20 avril LOTO (horaires non communiqués)**

**Salle Langevin**

***Permanences administratives***

***Organisées par l'A.B.E.***

**Les mardis 04 et 18 mars**

**Les mardis 1<sup>er</sup>, 14 et 29 avril**

**Les mardis 13 et 27 mai**

**Les mardis 10 et 204 juin**

**Les permanences auront lieu au local de l'ABE rue Marcel Cachin, de 16h à 18h.**

## **GROUPE MAJORITAIRE «*POUR DECHY, CONTINUONS ENSEMBLE*» - 22 ÉLUS**

Chères habitantes, chers habitants,

Alors que notre commune de 5 372 habitants se prépare à aborder les débats d'orientation budgétaire, il est essentiel de prendre un moment pour réfléchir ensemble aux enjeux qui nous attendent.

Ce rapport d'orientation budgétaire est un outil précieux pour définir nos priorités et nos ambitions pour l'année à venir mais aussi pour les suivantes, tout en tenant compte des besoins de notre commune.

Nous sommes conscients que chaque euro dépensé doit être un euro utile, au service de l'intérêt général. C'est pourquoi nous souhaitons aborder ces débats avec transparence et concertation avec l'ensemble des élus qui siègent en conseil municipal.

Nous essayons, dans le cadre contraint qui est le nôtre au regard de toutes les augmentations qui nous grèvent, de maintenir le dynamisme enclenché ces dernières années.

Pour 2025, nous mettrons l'accent sur plusieurs axes clés :

- la finalisation de l'aménagement de la place de l'égalité qui va donner une réelle plus-value à l'accès à l'école Joliot-Curie qui bénéficiera également de travaux d'isolation,

- le démarrage attendu des chantiers au sein du centre socio culturel ; isolation par le changement de toutes les menuiseries, aménagements repensés pour un meilleur accueil des usagers, concourant également à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

- l'étude pour la création d'une réponse supplémentaire en matière de mode de garde du jeune enfant, le succès de l'ouverture du jeudi matin dans des locaux dédiés à la ferme Jacquart du lieu espace enfant parent, démontrant bien l'élévation du taux d'accroissement naturel de la population à Dechy. Un établissement d'accueil du jeune enfant serait sans doute une réponse attendue sur la commune. En tout cas, chaque secteur doit bénéficier de notre attention afin d'assurer un cadre de vie agréable et dynamique pour tous.

Au regard du nombre d'achat de maisons et de demandes de logement, nous pouvons affirmer que Dechy est une ville attractive.

Enfin, nous encourageons toutes les Dechynoises et tous les Dechynois à participer aux réunions de conseil municipal afin d'être informés et de participer à l'évolution de la commune.

Ensemble, nous pouvons bâtir un projet municipal ambitieux qui reflète nos valeurs communes et nos aspirations. Nous vous remercions pour votre engagement et votre confiance et, tous ensemble, continuons à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Le groupe majoritaire.

---

## **GROUPE MINORITAIRE «*UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE*» - 7 ÉLUS**

Expression non communiquée.



Les inscriptions, **sur rendez-vous uniquement**, aux écoles maternelles de "La Longue Borne" et "Anne Frank" ont débuté le lundi 24 Février 2025.

**Petites sections** : La scolarisation est obligatoire pour les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022

**Toutes petites sections** : pour les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.

**Jours et modalités d'inscriptions :**

**École Maternelle de la Longue Borne :**  
 Les lundis et vendredis après-midi  
 Contacter Madame BISSON pour prendre  
 Rendez-Vous : par téléphone 03 27 90 58 24  
 ou par mail à [ce.0590901j@ac-lille.fr](mailto:ce.0590901j@ac-lille.fr)

**Jours et modalités d'inscriptions :**

**École Maternelle Anne Frank :**  
 Les jeudis  
 Contacter Madame VIGNAL pour prendre  
 Rendez-vous : par téléphone 03 27 95 82 17  
 ou par mail à [ce.0592703t@ac-lille.fr](mailto:ce.0592703t@ac-lille.fr)

**Attention: Pour les enfants extérieurs à la commune, prendre contact avec Monsieur le Maire pour demander une dérogation.**

## Inscription au repas des aînés

La municipalité est heureuse d'inviter les Dechynois âgés d'au moins 65 ans au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, au repas dansant annuel qui leur est réservé, le **dimanche 30 mars 2025 à 12h**, à la salle du Restaurant scolaire (rue Célestin Leduc)

**Inscription obligatoire en déposant le bulletin d'inscription ci-dessous en Mairie, avec un justificatif d'identité, jusqu'au vendredi 14 mars 2025**



| INSCRIPTION AU REPAS DES ANCIENS 2025   |                 |
|---|-----------------|
| MONSIEUR/MADAME   | MONSIEUR/MADAME |
| Nom   | Nom             |
| Prénom  | Prénom          |
| Né(e) le  | Né(e) le        |
| Adresse :   |                 |
| Numéro de téléphone :   |                 |
| Merci de venir:   |                 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• me chercher à mon domicile le midi :    <input type="checkbox"/> OUI    <input type="checkbox"/> NON</li> <li>• me ramener à mon domicile le soir :    <input type="checkbox"/> OUI    <input type="checkbox"/> NON</li> </ul> |                 |

La ville de Dechy réalise un traitement de données à caractère personnel afin de gérer les inscriptions au repas des aînés. Ce traitement repose sur un formulaire, à savoir « Inscription au repas des anciens 2025 », conclu entre la Ville de Dechy, ses services et les seniors Dechynois. Ces données sont conservées 3 ans et sont destinées à l'usage exclusif du personnel municipal habilité.  
 Conformément à la loi informatique et liberté modifiée du 6 janvier 1978, vous disposez sur vos données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, que vous pouvez exercer auprès de la mairie ou du délégué à la protection des données à [dpd@douaisis-agglo.com](mailto:dpd@douaisis-agglo.com). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.